



DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Rosemonde Landry, présidente-directrice générale

DATE : 4 février 2022

OBJET : **POURSUITE DES STAGES EN CONTEXTE DE PANDÉMIE**

Comme vous le savez, en plus des impacts de la pandémie sur la santé de la population, la pénurie de main-d'œuvre fait partie des principaux défis que nous devons relever dans ce contexte. C'est pourquoi je souhaite vous rappeler qu'il est impératif de maintenir le plus possible la réalisation des stages pour ne pas retarder la diplomation des futurs travailleurs de la santé et des services sociaux. Qui plus est, ceux-ci doivent être préparés à travailler en contexte de pandémie et donc être accueillis dans tous les milieux.

Aussi, je souhaite vous rappeler les éléments suivants :

Présence des stagiaires dans les zones chaudes ou en éclosion

Il est possible d'accueillir des apprenants dans des milieux de stage dans lesquels il y a des patients atteints de COVID-19. Par conséquent, les équipes doivent inclure les stagiaires lors de la gestion des éclosions.

Bien entendu, les apprenants doivent être formés quant aux bonnes pratiques de prévention et contrôle des infections pour intervenir auprès de ces patients et avoir accès aux ÉPI requis. Au regard des évaluations passées, j'ai une grande confiance envers nos stagiaires qui portent une attention particulière aux normes de prévention et contrôle des infections.

Apprenants ayant un double statut de stagiaire et travailleur de la santé et des services sociaux

Les apprenants peuvent travailler au CISSS des Laurentides, incluant les zones chaudes ou en éclosion et les centres d'hébergement de soins longue durée, alors qu'ils sont en stage. Leur double statut doit répondre aux exigences réglementaires du programme de santé, sécurité et qualité de vie au travail (SSQVT) et ils doivent en suivre les recommandations. Il est cependant recommandé de favoriser, lorsque possible, la stabilisation des apprenants ayant un double statut.

Exposition à la COVID-19

Le stagiaire exposé à la COVID-19 ou avec des symptômes doit se référer au service de santé, sécurité et mieux-être du CISSS des Laurentides et suivre les mêmes indications qu'un travailleur de la santé..

Les étudiants en stage sont soumis aux mêmes balises pour la levée de l'isolement que les travailleurs de la santé et des services sociaux.

Priorisation des stages

Dans l'éventualité où tous des stages ne pourraient être maintenus, il est recommandé de prioriser le maintien des stages des apprenants dont le parcours de formation est le plus avancé, notamment ceux qui termineront leur cursus académique en 2022.

Professionalisme attendu auprès des stagiaires

Il est de la plus haute importance de sensibiliser les stagiaires à adopter un comportement professionnel en tout temps afin de diminuer le risque de contamination communautaire. Ils se doivent également de respecter l'ensemble des règles édictées.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration dans la gestion et la réalisation des stages en contexte pandémique.